



Groupe Rassemblement National

COMMISSION PERMANENTE DU 20 JUILLET 2018
Amendement déposé par le groupe Rassemblement National
et présenté par Chantal DOUNOT SOBRAQUES

Rapport N°CP/2018-JUILL/05.18 - DENOMINATION DE LYCEE

AMENDEMENT

L'alinéa 2 de l'article unique du rapport n° CP/2018-JUILL/05.18 est modifié comme suit :

« Lycée professionnel Jacques-Pascal VIREBENT – Lycée des métiers du bâtiment et de la topographie ».

Exposé des motifs :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de l'Éducation (article L421-24) et de la loi 86-972 du 19 août 1986, la dénomination ou le changement de dénomination d'un établissement public local d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement.

Le conseil d'administration du lycée et le Maire de la commune de Beaumont-de-Lomagne ont proposé au vote du Conseil régional la dénomination « Norman FOSTER », architecte britannique qui a conçu le viaduc de Millau, mais également l'aéroport de Hong-Kong, l'Hôtel de ville et le Millenium Bridge de Londres, la tour Samsung en Corée du Sud, la tour HSBC de Londres, la rénovation du Palais du Reichstag de Berlin ou le World Trade Center d'Abou Dhabi.

Tout en saluant l'œuvre de Norman Foster, il apparaît plus opportun de proposer une dénomination liée à l'Histoire ou au patrimoine culturel de la région.

Ainsi le Conseil régional peut-il retenir le nom de « Jacques-Pascal VIREBENT » (1746-1831), architecte et ingénieur en chef de Toulouse durant plus d'un demi-siècle de 1782 à 1830, qui remplaça les remparts de Toulouse et inventa l'esthétique architecturale typique de la ville rose, notamment les façades et les arcades la place du Capitole, qui inspirèrent celles de la rue de Rivoli à Paris.

Nous proposons donc pour le lycée professionnel de Beaumont-de-Lomagne la dénomination de « Jacques-Pascal VIREBENT ».

Chantal DOUNOT SOBRAQUES



Groupe des élus du Rassemblement National au Conseil Régional d'Occitanie

Hôtel de Région de Toulouse, 22 Boulevard du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE Cedex 9

Hôtel de Région de Montpellier, 201 Avenue de la Pompi gnane - 34064 MONTPELLIER Cedex 2

Téléphone : 04 67 22 93 18 | Courriel : contact@fn-occitanie.fr

COMMISSION PERMANENTE DU 20 JUILLET 2018

Amendement déposé par le groupe Rassemblement National et présenté par Julien SANCHEZ

RAPPORT N° CP/2018-JUILL/07.08 - DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES - POUR UNE REGION A ENERGIE POSITIVE - AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

AMENDEMENT

Le 7^e alinéa de l'article 13, intitulé « Composition du Conseil d'Administration », des statuts de la SEM AREC, joints en annexe 4, est modifié comme suit :

« En conséquence, les sièges des membres du Conseil d'administration sont répartis de la manière suivante :

- **Neuf (9)** membres pour la Région Occitanie » (le reste sans changement)

Et par voie de conséquence, la première phrase du 6^e alinéa du même article est modifiée comme suit :

« Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à **13** dont **9** pour les collectivités territoriales. »

Exposé des motifs :

Cet amendement, qui rétablit (comme dans l'ex COGEMIP) le nombre de représentants de la Région siégeant au Conseil d'administration à 9 (au lieu de 8), a pour but de permettre une représentation de l'opposition dans un satellite important de la Région.

Cette modeste modification, sans conséquence sur la majorité au sein de la SEM AREC, vise à assurer une meilleure transparence démocratique.



Julien SANCHEZ



COMMISSION PERMANENTE DU 20 JUILLET 2018

Amendement déposé par le groupe Rassemblement National et présenté par Julien SANCHEZ

RAPPORT N° CP/2018-JUILL/07.20 - GESTION DES ECOSYSTEMES - STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE - - AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LES RESERVES NATURELLES REGIONALES DE SAINTE-LUCIE ET DE CONFLUENCE GARONNE-ARIEGE - - DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE OCCITANIE

AMENDEMENT

Le 1^{er} alinéa de l'article 8, intitulé « Composition du Conseil d'Administration », des statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie, joints en annexe, est modifié comme suit :

« Le Conseil d'administration est composé de **33** membres comme suit :

- **9 représentants du Conseil régional Occitanie** » (Le reste sans changement)

Exposé des motifs :

Cet amendement, qui porte le nombre de représentant de la Région siégeant au Conseil d'administration à 9 (au lieu de 5), a pour but de permettre une représentation de l'opposition dans un satellite important de la Région.

Cette modeste modification, qui améliore la majorité de la Région au sein de cette agence régionale de 33 membres (au lieu de 29), vise également à assurer une meilleure transparence démocratique.

Julien SANCHEZ





Groupe Rassemblement National

COMMISSION PERMANENTE DU 20 JUILLET 2018

Amendement déposé par le groupe Rassemblement National et présenté par Julia PLANE

CP/2018-JUILL/13.01 - DISPOSITIF REGIONAL DE SOUTIEN AU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

AMENDEMENT

Le dispositif « Pass Commerce dans les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville », joint en annexe, est modifié comme suit :

Après la phrase :

Lorsque l'activité le permet, l'exploitant devra s'engager à privilégier les circuits courts en recherchant une partie de ses approvisionnements directement auprès des producteurs locaux (agriculteurs, éleveurs, artisans...) dans un rayon de moins de 100 km maximum autour du lieu de vente.

Il convient d'ajouter la phrase suivante :

« L'exploitant devra également s'engager à ne pas inscrire son activité commerciale dans une logique communautaire. »

Exposé des motifs :

Les subventions publiques n'ont pas vocation à financer le prosélytisme et le communautarisme. C'est pourquoi il est nécessaire de préciser que les bénéficiaires des subventions s'engagent à ne pas utiliser de labels ou de certifications permettant le financement indirect d'associations culturelles.

Julia PLANE



Groupe des élus du Rassemblement National au Conseil Régional d'Occitanie

Hôtel de Région de Toulouse, 22 Boulevard du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE Cedex 9

Hôtel de Région de Montpellier, 201 Avenue de la Pompignane - 34064 MONTPELLIER Cedex 2

Téléphone : 04 67 22 93 18 | Courriel : contact@fn-occitanie.fr



Groupe Rassemblement National

COMMISSION PERMANENTE DU 20 JUILLET 2018
Amendement déposé par le groupe Rassemblement National
et présenté par Julien LEONARDELLI

RAPPORT N° CP/2018-JUILL/14.09 - TOURISME - CONTRATS D'OBJECTIFS - COMITE REGIONAL DU TOURISME OCCITANIE : CONTRAT D'OBJECTIFS - AVENANT

AMENDEMENT

L'ARTICLE UN est ainsi modifié:

« D'attribuer une subvention d'un montant total de **1 356 749,00 €** au Comité Régional du Tourisme Occitanie, figurant dans le tableau joint en annexe. »

Exposé des motifs :

Cet amendement a pour but de conserver uniquement la subvention pour l'opération de promotion de la région en retirant 75 000€ de la subvention initiale globale de 1 431 749€.

En effet, derrière le titre « marketing interne » se cache en réalité pour 75 000€ une augmentation des charges de personnel du CRT sans lien direct avec la promotion de la région.

Julien LEONARDELLI



Groupe des élus du Rassemblement National au Conseil Régional d'Occitanie

Hôtel de Région de Toulouse, 22 Boulevard du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE Cedex 9

Hôtel de Région de Montpellier, 201 Avenue de la Pompignane - 34064 MONTPELLIER Cedex 2

Téléphone : 04 67 22 93 18 | Courriel : contact@fn-occitanie.fr